



Le 26 septembre 2019

**LE PRESIDENT**

Jérôme LAPPARTIENT

Tél. : 06.03.35.46.53

jerome.lappartient@wanadoo.fr

**Objet : Demande de licence FFC 2020**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint votre demande de licence FFC 2020 et ses annexes.  
Le site [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) vous apporte aussi tous les renseignements utiles (onglet 'Licences').

**Cette note spécifique a pour but de vous guider et de répondre à vos questions.**

A votre demande 2020, vous devez joindre le formulaire des garanties complémentaires et au besoin un certificat médical ou signer l'attestation relative au questionnaire de santé.

Le formulaire de demande de licence et l'additif sont à retourner avec le paiement à :  
**>> Céline HINDRE pour le BMX (à la piste de préférence)**  
**>> Yann ROBIC (Vice-président et Correspondant Comité Régional) pour les autres**  
108, Le Duer – 56370 SARZEAU – yannrobic@wanadoo.fr  
**Céline et Yann seront les seuls destinataires de vos documents complétés et du paiement unique regroupant coût de la licence + cotisation.**  
**Le paiement d'une assurance complémentaire (si souscription) ne passe pas par le VSR.**

>> Pour les licenciés en 2019, le formulaire de demande est pré-rempli. Vous devez :  
- vérifier vos coordonnées, les modifier si nécessaire,  
- vérifier la catégorie de licence choisie et l'activité principale (but statistique),  
- **en milieu de page, cocher obligatoirement les deux cases** relatives au respect des engagements du licencié et aux garanties d'assurance,  
- **ATTENTION : lire la note spécifique au questionnaire de santé et répondre par 'oui' ou 'non' à ce document (réponses anonymes relevant de la seule responsabilité du licencié ; le demandeur conserve le questionnaire de santé sans le diffuser)**  
> si 'non' partout alors compléter attestation dans l'encadré central sur demande de licence  
> si 1 seul 'oui' alors certificat médical < 1 an à fournir (via l'encadré ou un certificat séparé)  
- signer en bas de page, **avec signature parentale le cas échéant (mineur).**

>> Pour les nouveaux licenciés, le formulaire de demande est vierge. Vous devez donc :  
- le compléter avec précision en écrivant proprement, et en indiquant l'ensemble de vos coordonnées, notamment l'e-mail ; signer + **signature parentale le cas échéant,**  
- **en milieu de page, cocher obligatoirement les deux cases** relatives au respect des engagements du licencié et aux garanties d'assurance,  
- selon type de licence, attestation du médecin + tampon, ou certificat médical séparé.

En 2020, suivant le règlement intérieur du club pour toutes nos activités, **tout pratiquant, quel qu'il soit et quelle que soit sa discipline, devra être titulaire d'une licence FFC et avoir réglé le montant global de la licence + cotisation pour pouvoir participer aux activités au sein du VSR.** Le but est de garantir une assurance à tous nos pratiquants et d'éviter d'éventuelles procédures par des tiers à leur encontre, ou à l'encontre de notre club.  
**Pour évoluer au sein du VSR, soyez licencié(e) !**  
L'esprit associatif se partage, acceptons ensemble les règles internes en vigueur.

## MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE 2020

Le montant de la cotisation annuelle individuelle a été fixé à **10 €**, identique à 2019. Pour pratiquer au sein du Vélo Sport de Rhuy, vous devez vous acquitter du coût de la licence (variable) + cotisation, les deux étant obligatoires.

Vous devenez ainsi adhérent de notre association loi 1901 et participez aux votes.

Pour le **BMX**, où un entraîneur diplômé d'Etat salarié du club dirige le programme sportif, le forfait annuel est de **150 € jusqu'à 16 ans**, incluant licence + cotisation + engagements. Forfait fixé à 270 € pour 2 enfants de la même famille licenciés la même année. Pour les pilotes de **17 ans et +**, le forfait est de **100 € en plus du coût réel de la licence**.

## RAPPEL POUR LES TENUES ROUTE & BMX

Si vous souhaitez vous équiper aux couleurs du club, prenez contact avec :

>> Pour les coureurs route : Lionel LE GAC – lionel.legac@gmail.com

103, rue B. Roysard – 56000 VANNES – Tél. : 06.38.43.47.26

>> Pour les cyclos route : Jacques MOUSSET – jmousset46@gmail.com

18, rue Pont Ar Lenn – 56370 SARZEAU – Tél. : 06.75.40.92.13

>> Pour le BMX : Céline HINDRE – velosportderhuys@orange.fr

1, Domaine de la cote – 56730 ST GILDAS DE RHUYS – Tél. : 06.72.06.36.57

## LICENCES POUR LES COUREURS SUR ROUTE

Pour la route, votre licence doit correspondre à la catégorie qui vous est attribuée suite au classement régional à l'issue de la saison 2019 (licence '**Compétition**' de **87 à 200 €**), ou à votre âge (5-16 ans, licence '**Jeune**' au tarif unique de **51 €**).

A défaut, si vous n'êtes pas classé en 1-2-3 ou Junior, vous pouvez souscrire une des deux licences possibles dans la famille '**Compétitions**' avec **certificat médical obligatoire** : 1- **Licence Pass'cyclisme Open (108 €)** qui vous permet de participer aux épreuves de Pass'Cyclisme et à des épreuves des catégories supérieures.

2- **Licence Pass'cyclisme (69 €)** pour participer uniquement à ces courses.

## LICENCES POUR LES CYCLOS

Nous vous proposons deux possibilités dans la famille 'Cyclisme pour tous' qui vous permettent d'être garanti lors de vos sorties avec le club ou seul :

1- **Pass'cycloportive (56 €) : avec certificat médical obligatoire.**

Nous vous conseillons cette licence si vous vous orientez vers la pratique route, avec des regroupements du type cycloportive.

2- **Pass'loisir (46 €) : avec certificat médical obligatoire**, pour toute pratique (sur route, en groupe ou seul, et autres disciplines). Nous vous conseillons cette licence uniquement si vous ne souhaitez pas participer à des regroupements type cycloportive ou randonnée.

## LICENCES POUR LE BMX

Pour la pratique du BMX, le choix est assez facile puisque la licence '**Jeune**' au tarif unique de **51 €** existe de 5 à 16 ans. Son coût est compris dans le forfait club de 150 €.

Au-delà de 16 ans, une licence '**Compétition**' de **87 à 200 € (selon catégorie attribuée par la FFC)** ou '**Cyclisme pour tous**' de **46 à 69 €** permet de rouler en étant assuré.

**Attention à joindre l'avis médical (attestat°, certificat), obligatoire pour la compétition.**

## COUREURS, CYCLOS, PILOTES BMX ET ARBITRES - AVIS MEDICAL OBLIGATOIRE

**Déjà licencié en 2019** : répondez au questionnaire de santé et ensuite selon vos réponses, complétez l'encadré 'Attestation' (case du milieu sur le formulaire de demande de licence) ou alors joignez un certificat médical (case de gauche ou feuille séparée), avec tampon Dr.

**Non licencié en 2019** : vous devez présenter un certificat médical établi au moment de votre demande de licence ou daté de moins de 1 an par rapport à cette date.

Votre licence 2019 portera la mention 'certificat médical' qui est donc valable toute l'année.

## LICENCES POUR LES ARBITRES, DIRIGEANTS, EDUCATEURS ET SYMPATHISANTS

1- a/ Pour les arbitres régionaux ROUTE officiant sur les courses du club, prendre la licence d'**Arbitre régional (97 €)**. **Attention, avis médical obligatoire (lire page précédente)**.

b/ Pour le BMX, prendre la licence **Arbitre BMX (64€, sans certificat)** ou **régional (97€)**.

2- Pour les dirigeants et éducateurs, la licence de Dirigeant ou Cadre Technique est adaptée dans la famille '**Encadrement**' (64 €).

3- Pour les sympathisants, signaleurs, motards, chauffeurs, personnel vacataire, la F.F.C. possède une licence spécifique '**Assistance organisation**' (54 €). Cette licence vous permet d'être garanti par l'assureur F.F.C. lorsque vous agissez pour le compte du club ou sur une organisation F.F.C. moins de 30 jours par an.

## LICENCES POUR LES VTTISTES

Nous vous proposons une des trois licences suivantes :

- 1- **Pass'sport nature (56 €)** : avec **avis médical obligatoire**, pour participer, entre autres, aux randonnées de la F.F.C. et être assuré.
- 2- **Pass'sport urbain (56 €)** : avec **avis médical obligatoire**, orientation pratique des sports urbain (BMX free-style, VTT Trial, etc.).
- 3- **Pass'loisir (46 €)** : avec **avis médical obligatoire**, pour pratiquer en étant assuré. Nous vous conseillons cette licence uniquement si vous ne souhaitez pas participer à des regroupements du type randonnée F.F.C.

Pour celles et ceux d'entre vous qui désirent faire quelques compétitions ponctuellement, nous conseillons la licence **Pass'cyclisme (69 €)** avec un avis médical obligatoire.

### L'assurance de votre licence 2019 n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est donc important de retourner votre demande de licence 2020 avant la fin de l'année en cours pour pouvoir être assuré lors de vos sorties dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Date officielle = celle d'arrivée de votre demande au Comité de Bretagne de cyclisme. Le club garantit un envoi avant fin 2018 si dépôt complet chez Yann Robic pour le 20/12/18.

## COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE A4 POUR LES GARANTIES COMPLEMENTAIRES PROPOSEES PAR LE COURTIER GRAS-SAVOYE (AXA) ?

Il n'y a aucune obligation pour le demandeur à souscrire une garantie complémentaire. Cela est toutefois conseillé. **L'Additif à la demande de licence 2020 doit obligatoirement être complété même en cas de non souscription à une assurance complémentaire.**

- 1- Renseigner toutes les lignes pour vos coordonnées (identiques à la licence),
- 2- Si le demandeur est mineur, renseigner le 'représentant légal',
- 3- Cocher la case pour la souscription ou non aux garanties complémentaires.  
Si vous adhérez, cocher en plus une des trois cases (formule Bronze à 25€/an, Argent à 35€/an, Or à 45€/an),
- 4- Compléter le lieu et la date,
- 5- Signer obligatoirement le document. **La signature d'un parent est obligatoire pour une demande relative à un mineur.**

*Bas de page : date, signature, cachet du club seront complétés ensuite chez Yann Robic.*

**Important :** lorsque vous souscrivez une assurance complémentaire, vous devez effectuer vous-même les démarches auprès de l'assureur pour l'obtenir et **ne rien nous adresser pour cette souscription spécifique.**

**Complétez le Bulletin d'Adhésion** joint en annexe **puis renvoyez-le** avec le règlement correspondant à **GRAS SAVOYE** qui vous adressera ensuite un récépissé.

En espérant avoir répondu à vos attentes et interrogations, je vous souhaite bonne route ou bonne piste avec le VSR. Recevez mes meilleures salutations sportives.

Jérôme LAPPARTIENT – Président du VSR